

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN DE SYNTHÈSE

Première partie de l'examen: épreuve écrite et orale

L'épreuve écrite et orale comprend les étapes suivantes:

- 1) Lors d'une rencontre préliminaire, l'étudiant et son directeur de thèse établissent deux thèmes de recherche sur lesquels porteront les questions d'examen. L'étudiant s'accorde ensuite le temps nécessaire pour se documenter sur les deux thèmes en question en consultation avec son directeur.

- 2) Lorsque le candidat, ayant fait les recherches bibliographiques suffisantes, croit être prêt à se présenter à l'examen, il en informe son directeur. Il doit s'inscrire au secrétariat des 2^e et 3^e cycles (C-3020). Il remet alors aux membres du jury ses deux bibliographies correspondant aux thèmes retenus. **Une fois les bibliographies approuvées, l'étudiant et le jury sont convoqués** à une réunion pour établir les questions d'examen.

- 3) Avant la réunion, l'étudiant formule deux questions, une sur chaque thème, et chacun des trois professeurs en formule une sur l'un ou l'autre thème, en tenant compte des bibliographies soumises. Un répertoire de questions d'examen est mis à la disposition des étudiants, à titre d'exemple.

- 4) Lors de la réunion, l'étudiant et son jury discutent du choix des deux questions auxquelles l'étudiant devra répondre parmi les cinq proposées. Si aucun consensus ne se dégage, le choix d'une question revient à l'étudiant et l'autre au directeur de recherche. On s'entend également sur les dates de remise des réponses et des examens oraux. Le professeur président du jury dépose au **bureau de l'assistante à la gestion des dossiers étudiants au 2^e et 3^e cycles** un formulaire présentant le résultat des discussions (dates et questions) qui est signé par l'étudiant.

- 5) L'étudiant a un mois pour répondre aux deux questions. S'il le juge à propos, il peut rédiger un seul texte qui intègre ses réponses aux deux questions choisies à la condition de les distinguer nettement. Durant cette période, il est permis à l'étudiant de consulter les membres de son jury.

6) au terme de la période d'un mois, l'étudiant présente quatre copies dactylographiées de ses réponses écrites à **l'assistante à la gestion des dossiers étudiants au 2^e et 3^e cycles** qui en remet une copie à chaque membre du jury et en conserve une au dossier du candidat. La défense orale des réponses devant le jury a lieu dans un délai de deux semaines après le dépôt de celles-ci; elle peut se faire en une ou deux séances, une pour chaque réponse, selon l'avis des membres du jury.

Deuxième partie: projet de recherche

À la suite de cette défense orale, l'étudiant élabore son projet de recherche qui doit comprendre les points suivants:

- la description du problème posé;
- une courte revue de la littérature pertinente;
- les objectifs poursuivis;
- la (ou les) méthode (s) de recherche privilégiée (s);
- les résultats escomptés.

Le projet de recherche doit être dactylographié et remis en quatre exemplaires à **l'assistante à la gestion des dossiers étudiants au 2^e et 3^e cycles** qui les remet aux membres du jury. La défense orale du projet constitue la dernière étape de l'examen de synthèse de doctorat. Elle sera publique si tel est le désir de l'étudiant.